

Moldavie : des mesures pour inciter les expatriés au retour

Description

A la suite d'un exode massif affectant la Moldavie, la communauté d'expatriés s'est progressivement étoffée jusqu'à représenter plus d'un million de personnes, alors que seulement 2,9 millions de leurs compatriotes peuplent désormais le territoire national. Les autorités moldaves, qui délorent cette situation, cherchent à inciter les membres de la diaspora au retour pour repeupler le territoire. Ainsi, en août, le gouvernement proposait une subvention de 38 000 € à ceux qui choisissaient de revenir vivre dans leur patrie, s'y établir et y créer une entreprise.

Poursuivant cet objectif politique, les députés Valeriu Robu, Alic Baraboi, Ana Butucea, Ilie Ionaș et Mihail Druță, du groupe parlementaire du Parti Action et Solidarité, la formation de la présidente europhile Maia Sandu, ont proposé un projet de loi instituant de nouvelles facilités pour ces expatriés convoités : ceux qui s'engagent à rester vivre pendant au moins trois ans dans le pays seront ainsi exonérés de taxes et de droits de douane pour le retour de leurs effets personnels et de leur véhicule de moins de 10 ans, dont la cylindrée ne dépasse pas 3 000 cm³ et la valeur en douane n'excède pas 550 000 lei (près de 108 000 €), contre 400 000 lei auparavant (plus de 78 500 €).

Le 29 décembre, le document a été adopté en première lecture par le Parlement. A cette occasion, le député V. Robu a déclaré que le « *projet de loi garantit que les biens faisant l'objet d'une exemption seront utilisés exclusivement par les personnes qui reviennent vivre dans le pays. Nous avons établi des critères clairs afin de prévenir tout abus. Notre objectif est d'encourager les citoyens à rentrer, de soutenir la croissance démographique et de renforcer notre société.* » La loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Sources : Stirile Pro TV, MOLDPress.

date créée

11/01/2026

Champs de Méta

Auteur-article : Stéphan Altasserre